



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Vingt-Neuf Septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA- A. HERNANDEZ - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE, **Adjoints** - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - N. DEDULLE LELLUIN - P. GINER - J-L. GIRAUD - J. HENSELER - S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT – C. OBYN SELINGUE - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

Absents excusés : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) – A. RASKIN (pouvoir à G. BARRA)

Absents : J-M. BAGNIS

DONATION BASTON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'artiste M. Baston, souhaite faire don à la commune de Tourrettes d'œuvres à exposer à l'Hôtel de Ville.

La commune de Tourrettes, dans le cadre de sa politique de développement de l'art et de la culture dans le village, s'engage à intégrer cette œuvre dans le patrimoine communal.

Cette donation devra prendre la forme d'un acte notarié, avec notamment la réitération de l'accord du donateur à l'étude.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte notarié chez Maître HURSTEL, finalisant la donation de M. BASTON à la commune.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien cette délibération.
- **DE DIRE** que les frais inhérents seront portés par le BP 2020, M14, chapitre 011 et opération 106 en investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE